

Wallonie

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur VANDENSTEEN Adrien**, domicilié **chaussée de Nivelles 110 à 6230 Viesville**.

Le terrain concerné est situé **chaussée de Nivelles 110 à 6230 Viesville** et est cadastré **Viesville (7) section A n° 483L**.

Le projet consiste en **la régularisation d'une annexe**.

Le projet déroge au **plan de secteur** destination '**Zone agricole**' ;

Le projet s'écarte du **Schéma de Développement Communal 'Zones non urbanisables - Agricole'** ainsi que du **Guide Communal d'Urbanisme** : zone '**C1. Aire différenciée des bâtiments ruraux**' et zone '**A5. Aire des constructions en ordre ouvert**' sur le point suivant :

- **Implantation** : présence de plus de 2 volumes secondaires.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45 ;
- Les samedis de 9h30 à 11h30 (uniquement sur rendez-vous 24 heures à l'avance auprès du Service Cadre de Vie au 071/84.90.65).

L'enquête publique est ouverte le 23/12/2024 et est clôturée le 15/01/2025.

Les mesures de publicité sont suspendues du 24 décembre au 1^{er} janvier.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire **du 23/12/2024 au 15/01/2025**, à l'attention du Collège communal, à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES ou à l'adresse électronique suivante : cadredevie@pontacelles.be.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PU/2024/039**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'Administration communale de Pont-à-Celles, Service Cadre de Vie, le 15/01/2025 à 9 heures.

Date d'affichage de l'avis d'enquête : **le 18 décembre 2024**

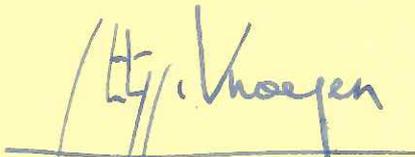
A Pont-à-Celles, le 10 décembre 2024,

Par le Collège Communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS




Le Bourgmestre,
Philippe KNAEPEN